



Montreuil, le 6 juillet 2023

à

Monsieur Pap Ndiaye

Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

110 rue de Grenelle

75357 PARIS SP 07

Objet : Demande d'audience (listes complémentaires, concours exceptionnels, concours au niveau licence, missions des inspecteurs)

Monsieur le Ministre,

La FNEC FP-FO a l'honneur de solliciter une audience afin d'aborder les points suivants :

Recrutement des candidats sur les listes complémentaires

Nous nous félicitons du recrutement de collègues lauréats du concours sur liste complémentaire dans le premier degré. La FNEC FP-FO demande que la totalité de nos collègues sur liste complémentaire soit recrutée, dans toutes les académies. Nous considérons également que ces listes complémentaires ne sont pas assez importantes dans certaines académies dans lesquelles les derniers retenus sur les listes complémentaires ont obtenu des notes très satisfaisantes au concours. Nous demandons que ces listes complémentaires soient allongées par les jurys de concours, sur la base des résultats du dernier concours. Il est encore temps de l'organiser.

Nous avons également pris connaissance de la décision de la DGRH de recourir à la liste complémentaire du concours interne d'AAE. Cette décision sera-t-elle étendue à tous les concours à gestion déconcentrée ? C'est bien évidemment notre demande.

D'une façon générale, la FNEC FP-FO demande le recours aux listes complémentaires dans tous les corps et que tous les candidats d'ores et déjà inscrits sur des listes complémentaires soient recrutés.

Mise en place de concours exceptionnels au niveau licence

Le manque de lauréats au concours dans certaines académies, notamment Créteil, Versailles et la Guyane ou dans certaines matières pose un problème urgent, qui ne peut se résoudre selon nous par les « speed dating » ou les recrutements de personnels contractuels, pour lesquels on ne trouve par ailleurs peu ou pas de volontaires. Il y a pour nous urgence à organiser des concours au niveau licence dans ces académies et ces matières pour pourvoir à la vacance des postes par des emplois statutaires.

Nous demandons donc que des concours soient mis en place en urgence pour éviter une catastrophe annoncée.

La FNEC FP-FO demande également que tous les personnels contractuels qui le souhaitent puissent être titularisés.

Concours au niveau licence

Nous avons pris connaissance de vos propos concernant le potentiel retour à un niveau licence pour le recrutement au CRPE.

La FNEC FP-FO n'a eu de cesse de contester la réforme des concours enseignants engagée par votre prédécesseur. Elle revendique l'abrogation de la réforme de la formation initiale engagé par le ministre JM. Blanquer et l'abrogation de la masterisation.

Cette annonce pourrait donc répondre à notre revendication. Néanmoins, vous annoncez vouloir maintenir la masterisation et indiquez dans la presse : « *Nous proposerons, après le concours, deux ans de formation rénovée et rémunérée.* »

La FNEC FP-FO s'interroge donc : avec quel statut pour les lauréats du concours ? Fonctionnaires stagiaires avec une réelle formation rémunérée de deux ans avant la première prise de poste ? Ou contractuels affectés en classe pour se former sur le tas ?

Cette proposition ne pourrait évidemment emporter notre adhésion qu'avec le retour à une véritable formation initiale sous statut de professeur stagiaire, ce qui impose notamment d'en finir avec le principe d'une présence en classe prédominante pour les professeurs stagiaires.

De plus, nous nous demandons pourquoi vous ne souhaitez pas étendre votre réflexion au 2nd degré ? Les résultats du CAPES, rendus publics le 30 juin, font apparaître 861 postes non pourvus, dont 250 en mathématiques (24%), 149 en lettres modernes (20%), 119 en langue vivante étrangère allemand (58%), 108 en physique-chimie (25%), 93 en lettres classiques (69%), 67 en langue vivante espagnol (21%), 56 en éducation musicale (42%) ?

La FNEC FP-FO revendique l'abrogation de la masterisation et le retour à un recrutement niveau licence pour tous les corps (BAC + 4 pour les agrégés).

Missions des inspecteurs

Pour finir, nous vous avons écrit le 26 mai dernier pour contester le périmètre réduit des discussions qui se mènent au ministère concernant les modifications des missions des personnels des corps d'inspection. Nous rappelions que ces modifications auraient un impact sur tous les personnels de l'Education nationale et demandions que ces discussions se mènent dans le cadre de la représentativité au CSA. Nous vous demandions également de recevoir une délégation FO à ce sujet.

C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de bien vouloir recevoir en urgence une délégation de la FNEC FP-FO afin d'évoquer ces différents points et que nous puissions vous porter nos revendications.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma parfaite considération.

Clément Poulet, Secrétaire général de la FNEC FP-FO